

mengant à lutter avec lui il a envisagé d'avance la nécessité où il s'est vu placé; de trainer Pie VII à Savone et à Fontainebleau ?

Je suis convaincu du contraire; et puisque j'ai été ce nom et cette histoire, qui a déjà été citée dans cette discussion par M. le général Cavaignac, si je ne me trompe, je m'y arrêterai un instant. Je sais bien que c'est un lieu commun de l'histoire, que cette défaite de Napoléon par Pie VII; il doit être familier à tous les esprits; cependant il renferme de bien grands enseignements. D'abord, il renferme celui-ci, dont on ne parait pas toujours assez préoccupé. On dit: Mais, après tout, nous ne luttons avec le Saint-Siège que sur un objet purement temporel; il ne s'agit pas du tout de l'autorité spirituelle, de la vérité dogmatique. C'est très vrai; mais Napoléon, lui aussi, quand il lutait avec Pie VII, était-ce pour un objet spirituel, dogmatique? Pas le moins du monde. C'était bel et bien pour un objet purement temporel, pour un règlement de police et pour un objet de guerre; pour une question de ports que Pie VII ne voulait pas fermer aux Anglais, et pour la question de la guerre qu'il ne voulait pas déclarer aux Anglais, tout comme Pie IX, qui a été détrôné par ses sujets pour n'avoir pas voulu faire la guerre aux Autrichiens. Cela n'a pas empêché l'Europe et le monde de voir en Pie VII le martyr des droits de l'Eglise.

Et qu'en est-il résulté de cette lutte entre Napoléon et Pie VII? Une grande faiblesse et une grande déconsidération pour le grand Empereur, et, en fin de compte, une grande défaite. Car, et ceci est ce qu'il y a de plus grave dans cette lutte, c'est ce qui doit frapper tous les esprits, même les plus prévenus, même les moins sensibles aux préoccupations que l'on suppose peut-être dominer chez moi en ce moment; ce n'est pas seulement le discrédit ou la déconsidération qui, tôt ou tard, s'attachent à ceux qui luttent contre le Saint-Siège, mais c'est encore la défaite! Oui, c'est l'insuccès qui est certain; certain, notez le bien!

Et pourquoi l'insuccès est-il certain? Ah! notez bien ceci: parce qu'il y a entre le Saint-Siège et vous, ou tout autre qui voudrait combattre contre lui, il y a une inégalité de forces. Et sachez bien que cette inégalité n'est pas pour vous, mais contre vous. Vous avez 500,000 hommes, des flottes, des canons, toutes les ressources que peut fournir la force matérielle. C'est vrai. Et le Pape n'a rien de tout cela, mais il a ce que vous n'avez pas, il a une force morale, un empire sur les consciences et sur les âmes auquel vous ne pouvez avoir aucune prétention, et cet empire est invincible. (Nouvelles et nombreuses marques d'approbation à droite.)

Vous le niez; vous niez la force morale, vous niez la foi, vous niez l'Empire de l'autorité pontificale sur les âmes; cet empire qui a eu raison des plus fiers empereurs. Eh bien, soit; mais il y a une chose que vous ne pouvez pas nier, c'est la faiblesse du Saint-Siège. Or, sachez-le, c'est cette faiblesse même qui fait sa force insurmontable contre vous. Ah! oui, il n'y a pas dans l'histoire du monde un plus grand spectacle et un plus consolant que les embarras de la force aux prises avec la faiblesse. (Nouvelles et nombreuses marques d'adhésion à droite.)

Permettez-moi une comparaison familière. Quand un homme est condamné à lutter contre une femme, si cette femme n'est pas la dernière des créatures, elle peut le braver impunément, elle lui dit: Frappez, mais vous vous déshonorerez, et vous ne me vaincrez pas. (Très bien! très bien!) Eh bien! l'Eglise n'est pas une femme elle est bien plus qu'une femme, c'est une mère! (Très bien! très bien!) Une triple salve d'applaudissements accueille cette phrase de l'orateur.)

C'est une mère, c'est la mère de l'Europe, c'est la mère de la société moderne, c'est la mère de l'humanité moderne. On a beau être un fils dénaturé, un fils révolté, un fils ingrat, on reste toujours fils, et il vient un moment, dans cette lutte patrie contre l'Eglise, où cette lutte devient insupportable au genre humain, et où celui qui l'a engagée tombe accablé, anéanti, soit par la défaite, soit par la réprobation unanime de l'humanité. (Nouveaux applaudissements.)

Figurez-vous, Messieurs, Pie IX en appelant à l'Europe, en appelant à la postérité, en appelant à Dieu contre les violences et contre la contrainte de la France, de la France qui l'a sauvé, et qui viendrait ainsi ajouter la plus ridicule des inconséquences à un crime qui n'a jamais porté bonheur à personne depuis que l'histoire existe. (Très bien! très bien! — Longue approbation.)

En outre, Messieurs, sachez bien que vous n'en viendrez pas à bout, parce que l'Eglise a des ressources infinies pour la résistance. (Hilarité et violente interruption à gauche.)

M. Charraz, — Nous le savons bien; demandez plutôt à Ravallac! M. de Montalembert, — Si vous arrive jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, d'être engagé dans un lutte sérieuse avec elle, vous ne ririez pas longtemps, je vous le promets.

Voix à gauche, — Nous le savons bien! M. de Montalembert, — Je dis qu'elle a des ressources infinies pour la défense, je vous assure qu'elle est incomparable. C'est le contraire des places assiégées dont je vous parlais la dernière fois que j'ai pa-

ru à cette tribune. Je vous disais que les places assiégées, et c'est un axiome de la science stratégique des modernes, elles sont toujours prises, tôt ou tard. Eh bien, pour la citadelle de l'Eglise, c'est précisément le contraire; elle est imprenable. Un membre à gauche, — Elle n'existe plus! (Rires ironiques.)

Voix à droite, — Le nom de l'auteur! M. de Montalembert, — Vous devez le savoir, Messieurs, elle a un vieux texte, non possumus, dans un vieux livre appelé les Actes des Apôtres, qui a été inventé par un vieux Pape appelé saint Pierre. (Rire général et approbation.) Et avec ce mot là, je vous jure qu'elle vous conduira jusqu'à la fin des siècles sans céder. (Rumeurs à gauche.)

Je sens qu'il faut finir, et je voudrais cependant répondre encore un mot à M. V. Hugo, qui a prétendu que les idées étaient tout aussi invincibles et aussi durables que les dogmes. C'est bien la prétention du monde moderne, de créer des idées et de leur donner l'éternité et l'omnipotence des dogmes.

Eh bien, je suis aise de vous le dire en passant, c'est une prétention chimérique... (rumeurs à gauche); oui, chimérique. Aucune idée ne peut avoir cette résistance contre les canons et contre la force que lui prêtait M. Victor Hugo. Par trois raisons: la première, c'est que les idées sont variables et que les dogmes sont immuables. (Très bien! très bien!) La seconde, c'est que les idées sont fabriquées par vous et par moi... on connaît les officines où elles se fabriquent... (Rire général et marques prolongées d'approbation à droite.) Les dogmes, au contraire, ont une origine mystérieuse et surnaturelle... A gauche, — Oh! oh!

A droite, — Oui! oui! Très bien! très bien!

M. de Montalembert, — Et en dernier lieu, les idées ne règnent que pour un temps; sur quoi? sur l'imagination, tout au plus sur la pensée, sur la raison, sur la passion. Les dogmes règnent sur la conscience. Voilà la différence. (Applaudissements prolongés à droite.)

Eh bien! du reste, quand M. Victor Hugo m'aura trouvé une idée qui dure depuis dix huit siècles et qui a cent millions de fidèles, alors je consentirai à reconnaître à cette idée les droits que je réclame pour l'Eglise. (Rires approbatifs à droite.)

Je termine, relevant un mot qui m'a été sensible, comme à vous tous, sans doute: on a dit que l'honneur de notre drapeau avait été compromis dans l'expédition entreprise contre Rome, pour détruire la République romaine et rétablir l'autorité du Pape. (A gauche: Oui! oui!)

A ce reproche, tous, dans cette enceinte, doivent être sensibles et le repousser comme je viens le faire en ce moment. Non, l'honneur de notre drapeau n'a pas été compromis; non, jamais ce noble drapeau n'a ombragé de ses plis une plus noble entreprise. (Réclamations à gauche. — Applaudissements à droite.)

L'histoire le dira. J'invoque avec confiance son témoignage et son jugement.

A gauche, — Nous aussi. M. de Montalembert, — Vous aussi, soit! L'histoire, si je ne me trompe, jettera un voile sur toutes les ambiguïtés, sur toutes ces contestations que vous avez signalées avec tant d'anertume et une sollicitude si active pour faire régner la désunion parmi nous (très bien); elle jettera le voile sur tout cela, ou plutôt elle ne le signalera que pour contester la grandeur de l'entreprise par le nombre et la nature des difficultés vaincues. (Nouvelle approbation à droite.)

Mais l'histoire dira que mille ans après Charlemagne et cinquante ans après Napoléon; mille ans après que Charlemagne eut conquis une gloire immortelle en rétablissant le pouvoir pontifical, et cinquante ans après que Napoléon, au comble de sa puissance et de son prestige, eut échoué en essayant de défaire l'œuvre de son immortel prédécesseur, l'histoire dira que la France est restée fidèle à ses traditions et sourde à d'odieuses provocations.

Elle dira que 30,000 Français commandés par le digne fils d'un des géants de nos grandes gloires impériales (vifs applaudissements à droite) ont quittés les rivages de la patrie pour aller rétablir à Rome, dans la personne du Pape, le droit, l'équité, l'intérêt européen et français. (Nouveaux applaudissements à droite. — Réclamations à gauche.)

Elle dira ce que Pie IX lui-même a dit dans sa lettre d'actions de grâces au général Oudinot:

« Le triomphe des armes françaises a été remporté sur les ennemis de la société humaine. » Oui, ce sera là l'arrêt de l'histoire, et ce sera une des plus belles gloires de la France et du dix-neuvième siècle.

Cette gloire, vous ne voudrez pas l'atténuer, la ternir, l'éclipser, en vous précipitant dans un tissu de contradiction, de complications et d'inconséquences inextricables. Savez-vous ce qui ternirait à jamais la gloire du drapeau français? ce serait d'opposer ce drapeau à la croix, à la tige qu'il vient de dévier, ce serait de transformer les soldats français de protecteurs du Pape en oppresseurs, ce serait d'échanger le rôle et la gloire de Charlemagne contre une pitoyable contrefaçon de Garibaldi. (Vifs et longs applaudissements.) (1)

(1) Le discours de M. de Montalembert a été imprimé en pamphlet, par les Editeurs Jacques Lecoffre & Cie, à UN SOU par copie.

Ce discours, qui a duré près de deux heures, a été constamment accueilli par les marques les plus vives d'approbation dans la majorité de l'Assemblée.

M. Victor Hugo monte à la tribune et veut prendre la parole.

MM. les représentants se lèvent et quittent leurs places.

M. Victor Hugo insiste pour parler. Voix nombreuses — Non! non! A demain!

MM. les représentants sortent de la salle. La séance est levée à six heures trois quarts.

Demain, à une heure, séance publique. — Suite de la discussion.

(A Continuer.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

QUÉBEC, 23 NOVEMBRE, 1849.

Revue Européenne.

Nos lecteurs connaissent le coup d'état du Président de la République Française; la résignation de son ministère, la nomination du nouveau, et l'agitation que causait cette démarche. Aujourd'hui nous complétons le résumé de cette affaire, en donnant les appréciations, de ce fait, par quelques journaux français, et des hommes du nouveau ministère. Les Débats ne voyent qu'une farce, et un coup de théâtre, dans la conduite du président, tandis que le National n'y voit qu'un premier pas à la dictature, et à un gouvernement despotique. La Réforme, est également violente et aussi peu mesurée dans ses vues et ses expressions envers le chef du gouvernement français. La Gazette de France condamne le président, et ose lui prédire un sort semblable à celui de Charles X. Tous ces journaux sont d'une violence furibonde contre Louis Napoléon. Le Constitutionnel et la Presse sont silencieux, le Siècle seul ne le condamne pas. Le National apprécie comme suit la valeur des hommes du nouveau ministère qui est composé de

- MM. le général d'HAUTPOUL, ministre de la guerre, F. BARROT, ministre de l'intérieur, BOUHER, ministre de la justice, RAYNEVAL, minist. des aff. étran. ROMAIN DESFOSSÉS, ministre de la marine, A. FOULD, ministre des finances, BINEAU, ministre des trav. publics, DUMAS, ministre de l'Agriculture et du commerce, PARRIEU, ministre de l'instr. publ.

M. D'Hautpoul a été un des favoris de M. le duc d'Angoulême. Il fut nommé directeur de l'administration de la guerre par Bourmont, le transfuge de Waterloo, en avril 1830, trois mois avant le coup d'état de juillet. Il a boudé la royauté du 9 août pendant cinq ans; et depuis le jour où il se décida à la servir, parce qu'il était las de ne pas toucher la solde d'activité de son grade, jusqu'à ce jour, il n'a pas cessé de manifester des opinions complètement légitimistes. M. d'Hautpoul, ministre de la guerre, c'est donc le drapeau blanc arboré à la tête de l'armée. Les défections de 1815 n'ont pas éclairé le neveu de Napoléon.

M. A. Fould est le partisan le plus fanatique de l'impôt des boissons. Il a dit et répété cent fois qu'il fallait le rétablir et ne pas même songer à le diminuer pour si peu que ce fut. Il a critiqué amèrement la réduction de l'impôt du sel et de la taxe des terres. Il trouve notre système d'impôts admirable; et il prétend qu'il y aurait folie à vouloir le modifier.

Aux termes du message M. A. Fould a dû être choisi par M. Bonaparte comme l'expression et l'instrument de sa politique financière personnelle. En faut-il donc conclure que M. Bonaparte veut absolument le maintien et le rétablissement des impôts les plus iniques, les plus vexatoires, les plus odieux? Nos populations viciales, le peuple tout en entier, sont bien avertis: le nom de M. A. Fould est un commentaire éloquent du message présidentiel.

M. Parrieu était légitimiste il y a peu d'années. La révolution de 1848 le trouva avocat au barreau de Riom. Tout aussitôt, il mit une sourdine à ses opinions royalistes, partit pour le Cantal, sa patrie, y fit une profession de foi brûlante d'amour pour la République, et fut nommé représentant à la Constituante.

Il y a pris la parole deux fois: la première, pour combattre l'élection du président par le suffrage universel; la seconde, pour soutenir l'infâme trafic des compagnies d'assurance contre le recrutement et des marchands de chair humaine. Il a été élu à la Législative par le parti réactionnaire, auquel il a donné des gages

par ses votes depuis longtemps. C'est un homme qui parle peu et qui pense beaucoup à lui-même et à ses intérêts. Il est très propre à dépouiller un dossier. M. Bonaparte l'a fait ministre de l'instruction publique d'après ce principe qu'un avocat est propre à tout, et, sans doute aussi parce qu'il connaît sa nullité comme politique et son impatience d'être quelque chose.

M. Rouher est encore un avocat du barreau de Riom. Il était candidat du parti Guizot, en opposition avec M. Combarel de Leyval, aux dernières élections de la monarchie. Après février, il se posa en républicain et fut élu représentant à la Constituante, par le Puy-de-Dôme, grâce à ce subterfuge. Il était très empressé auprès de la commission exécutive et auprès de M. Cavaignac, dont il appuya fortement la candidature. Il pensait comme M. Thiers sur le compte de M. Bonaparte. Mais, après le 10 décembre, il devint un des familiers de M. Barrot, se glissa, en dépit de quelques rebuffades, dans les salons de l'Elysée, et s'est signalé depuis par la violence de ses opinions réactionnaires; il a sollicité et obtenu plusieurs destitutions dans le ressort de la cour d'appel de Riom. Comme capacité, il est un peu audessous de M. Parrieu; mais, en fait de servilisme et d'ambition vulgaire, il le vaut bien. Il sera courtisant, commis et valet tout à la fois.

M. F. Barrot a poussé, plus que personne, à la destitution de son frère. Avocat médiocre au barreau de Paris, il a vécu, cependant, de la clientèle que son frère lui donnait. Mais l'atmosphère des cours étouffe, on le sait, la reconnaissance.

Secrétaire-général de M. Bonaparte, il a été appelé au ministère de l'intérieur avec la mission spéciale de mettre la police et surtout les fonds secrets à la disposition de l'Elysée. C'est un familier de la présidence dans la plus large acception du mot.

M. Bineau est un ingénieur des ponts et chaussées, fort peu renommé dans son corps. Il courait depuis longtemps après le portefeuille des travaux publics. Il l'a enfin attrapé. Il fera tout pour le garder: on peut y compter. Il a soutenu naguères l'opinion de ceux qui voulaient que l'état construisit et exploitât les chemins de fer. Mais il fera le sacrifice de ses convictions à M. A. Fould, le représentant dévoué, et pour cause, dans le conseil, des loups-cerviers qui spéculent, aux frais de l'état, sur les concessions des lignes de fer.

M. Bibeau possède la faculté de parler pendant des heures entières, et le privilège de n'être jamais écouté. C'est encore un commis et un valet qui égalera M. Larousse en fait de souplesse et de flatterie.

M. de Rayneval est un des diplomates qui ont le mieux secondé M. Oudinot dans ses prouesses ultramontaines. Son arrivée au ministère des affaires étrangères suffirait à prouver que la fameuse lettre du 18 août n'a été qu'une misérable réclame auprès de l'opinion publique, et que la politique de M. Bonaparte dans l'affaire de Rome, a trouvé son expression non dans le discours de M. Victor Hugo, mais dans celui de M. Montalembert.

M. Romain Desfossez a toute la souplesse nécessaire pour faire un courtisan; et sa capacité administrative le met à même de remplacer sans trop de désavantage, l'illustre M. de Tracy.

M. Dumas est membre de l'Institut. I est très connu par ses travaux en chimie, et plus connu encore par ses prétentions à des découvertes qu'il n'a pas faites. Homme d'intrigue à l'Académie, il ne s'est produit à l'Assemblée Législative que comme rapporteur de la loi par laquelle a été supprimée l'école d'administration. Très bien en cour sous Louis Philippe, il est aussi bien vu à l'Elysée. Il a appris, dans son laboratoire, l'agriculture et le commerce qu'il s'est chargé de diriger. Ce seront donc des départements bien administrés. Il est, du reste, très fort sur la question du rendement de la canne et de la betterave, et n'a pris parti ni pour l'une ni pour l'autre.

Nouvelles d'Italie.

Les journaux italiens annoncent que les préparatifs que l'on faisait au Vatican ont été suspendus ce qui ferait supposer l'ajournement indéfini du retour de Pie IX.

— Les nouvelles que nous recevons de Rome, aux dernières dates, nous disent que la tranquillité se consolide chaque jour, que l'argent devient plus commune et que le prix des denrées commence à baisser; si le pape revenait à Rome, disent les journaux, il ramènerait bientôt avec lui la prospérité et le bonheur au sein d'une population qui ne peut vivre que par sa présence.

— L'arrivée du steamer Caledonia, n'est pas encore annoncée.

Les seuls candidats pour le comté du Mégantic actuellement connus, sont MM. Lloyd et Layfield.

Une lettre du collecteur des douanes du port de San Francisco, publiée dans le

Delta de la Nouvelle-Orléans, datée du 30 sept. dit qu'il a éprouvé beaucoup de difficultés pour l'organisation de son département, par les départs fréquents de ses commis et autres employés. Nonobstant ces tracasseries, le montant perçu des douanes pendant le cours de l'année dernière, s'éleva à \$2,500,000.

Nous avons reçu, mercredi dernier, la lettre ci-dessous, au moment où nous mettions sous presse; c'est la raison pour laquelle elle n'a pu trouver place dans notre dernier numéro.

Correspondance.

(Pour l'Ami de la Religion et de la Patrie.)

M. le Rédacteur, Veuillez bien me permettre d'informer les propriétaires du Journal de Québec, par la voie de votre intéressant journal, que je ne m'attendais nullement à une mention ou réplique de leur part: vu que les faits que j'ai traduits devant le public sont exacts et vrais. Si je ne juge pas à propos de leur livrer mon nom, au moins pour le moment, c'est pour leur épargner la peine de discuter les faits auxquels je fais allusion! et par charité pour eux. En vérité, M. le Rédacteur du Journal, je ne vous comprends pas: quel besoin y a-t-il pour vous de connaître le nom du correspondant, pour lui répliquer? Les faits et les remarques sont-ils fondés ou non fondés? Répondez. C'est donc caprice de votre part? En outre, le fait est connu, la justice est faite! Demandez plutôt au public quel a été son jugement? alors vous le saurez. Tout à vous, FRANCIS.

Québec, 21 Nov. 1849.

CORRESPONDANCES.

- M. Joseph B.—St. Fabien.—Reçu 3; journaux expédiés; votre abonnement s'étend jusqu'au 18 février. M. B.—Maskinongé.—Reçu 12 mois. M. P.—Islet.—Lettre reçue; nous ignorons comment il se fait que vous ne recevez pas le journal régulièrement; pour notre part, nous ne pouvons rien y faire. Il vous est régulièrement adressé par nos soins. Messire K.—Kingsey.—Lettre reçue; journaux expédiés. Nous n'avions reçu aucune nouvelle de ce que vous nous parliez avant ce jour.

ATTENTION!!

Le Soussigné ayant obtenu des Autorités Ecclesiastiques le droit exclusif de publier le Calendrier Ecclesiastique de Québec, avec la Rubrique de l'Eglise, et ayant déposé suivant la loi, copie de son Calendrier dans les bureaux du Registrateur Provincial, donne avis qu'il a obtenu un privilège pour l'impression de ce Calendrier, et que quiconque copiera ou imprimera un Calendrier ou Almanach, avec une Rubrique latine pour les célébrations religieuses de l'Eglise, sera poursuivi aux dépens de la loi, comme contrefacteur. STANISLAS DRAPEAU.

Québec, 23 Nov. 1849.

COURS DE CHIMIE.

LA demande de plusieurs étudiants en médecine et autres personnes, le soussigné donnera chez lui un COURS DE CHIMIE étendu et accompagné d'un grand nombre d'expériences intéressantes. Le cours commencera le 1er Décembre. Ceux qui desireront y assister sont priés de s'adresser à lui au plutôt pour connaître les conditions. N. AUBIN. No. 11 rue Lamontagne. Québec, le 23 Novembre 1849.



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

En conséquence de la translation du siège du Gouvernement à Toronto, avis public est par le présent donné que toutes communications destinées à ce département de la part de personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les communications des personnes résidentes dans le Bas-Canada, devront être adressées à l'Assistant-Commissaire des terres de la Couronne, Montréal. 9 novembre, 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre. T. A. PARANT, jr. Québec, 14 juin 1849.

M. P. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desfossez, St. Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 29 Oct. 1849.